



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 14/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 16
Nombre de suffrages : 19
Date de convocation
10/09/2026
Date d'affichage
10/09/2026
VOTE : Adoptée à l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.

Etaient présents :

Mme HEBRARD Magali, M. DEWISE Michaël, Mme VACHER Marion, M. SOUCHE Pascal, Mme BONNET Lucie, M. DEWISE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme SAHMAN Virginie, Mme DE TORRES Carole, M. MATA-VERSET Michaël, Mme LIONNETON Leslie, M. VERCASSON Christophe, M. GUILLAUME Kévin, Mme DESBOS-THEURET Jessica

Procuration(s) :

M. PACCOUD François donne pouvoir à M. DEWISE Michaël, M. BETHUNE Christian donne pouvoir à M. COLLOMBET Cyril, Mme GARNIER VALLA Stéphanie donne pouvoir à Mme DESBOS-THEURET Jessica

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. PACCOUD François, M. BETHUNE Christian, Mme GARNIER VALLA Stéphanie,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SOUCHE Pascal

Numéro interne de l'acte : 2026-63

Objet : PARTICIPATION A DES SORTIES PATRIMOINE ARDECHOIS - Ecole Élémentaire

Rapporteur : Madame Lucie BONNET

Pour les écoles publiques et privées qui se rendent sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées, le Conseil Départemental de l'Ardèche prévoit une aide de 7 € par élève au titre du Fonds de Solidarité. Cette subvention est subordonnée à une participation minimale des communes à hauteur de 5 € par élève.

Les élèves de CE2 de l'école élémentaire se rendront au musée et site archéologiques de SOYONS. Madame la rapporteure propose d'allouer une participation de 5€ par enfant pour cette sortie, soit, à titre indicatif, 115 € pour 23 élèves.

Les élèves de CP et CE1 de l'école élémentaire se rendront au château-musée de TOURNON SUR RHONE.

Madame la rapporteure propose d'allouer une participation de 5€ par enfant pour cette sortie, soit à titre indicatif, 245€ pour 49 élèves.

Le Conseil municipal,
Madame la rapporteure entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1er : d'autoriser Madame la maire à signer les attestations financières d'une sortie « patrimoine ardéchois » premier degré pour ces sorties.

Article 2 : de participer à hauteur de 5€ par enfant pour financer la sortie "patrimoine ardéchois" au musée et site archéologique de SOYONS. Cette somme ne pourra pas dépasser le montant des frais engagés.

Article 3 : de participer à hauteur de 5€ par enfant pour financer la sortie "patrimoine ardéchois" au château-musée de TOURNON SUR RHONE. Cette somme ne pourra pas dépasser le montant des frais engagés.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. SOUCHE Pascal



La Maire,
Mme HEBRARD Magali



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr